

## Chapitre 3 : La cyberviolence

### À préparer à la maison

Commencez par regarder les deux vidéos (dix minutes au total, environ) :



Les injures - Agir contre le harcèlement à l'École de la chaîne *NonAuHarcèlement*.  
Lien direct : [youtu.be/kTJoyhprYWc](https://youtu.be/kTJoyhprYWc)

Sexisme : la streameuse Ultia porte plainte pour cyberharcèlement de la chaîne *Mediapart*.

Lien direct : [youtu.be/voTlfrBNYZo](https://youtu.be/voTlfrBNYZo)



Répondez ensuite aux questions suivantes (trente minutes environ) :

1. Quels sont les acteurs du harcèlement ?
2. Pourquoi peut-on parler de harcèlement dans les deux vidéos ?
3. Quelles sont les conséquences du harcèlement sur la victime ?
4. Qu'est-ce qui peut empêcher la victime de se défendre ? Que peut ressentir la victime ?
5. Quelles autres formes ou pratiques de harcèlement connaissez-vous ?
6. Quelles sont les spécificités du cyberharcèlement ? Pourquoi peut-on dire que l'utilisation des réseaux sociaux facilite et accentue le phénomène de harcèlement ?
7. A-t-on le droit de prendre une photo d'un.e camarade et de la diffuser sur les réseaux sociaux ? A-t-on le droit de diffuser une photo d'un.e camarade sans son accord ?
8. A-t-on le droit de faire une blague sexiste, homophobe ou raciste en public ?
9. Pourquoi est-il difficile, en tant que témoin, d'agir ? En quoi la réaction du témoin change-t-elle la situation ? Ne pas intervenir, est-ce consentir ?
10. Que peuvent faire les différents acteurs pour arrêter cette situation de harcèlement ?

**Vous pouvez répondre à ces questions sur le reste de cette page ainsi que sur la page suivante.**



## En classe entière

Commencez par lire les documents 1 et 2.

### Document 1 : Article 222-33-2-2 du Code pénal

Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

L'infraction est également constituée :

- a) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- b) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :

- 1° Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;
- 2° Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur de moins de quinze ans ;
- 3° Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;
- 4° Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;
- 5° Lorsqu'un mineur était présent et y a assisté.

Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 5°.

### Document 2 : Numéros verts anti-harcèlement

#### Victime ou témoin de harcèlement ?

#### 30 20 pour signaler un cas de harcèlement

Ecoute, conseil et orientation | aux appelants.

Numéro gratuit depuis tous les postes, le 3020 est joignable de 9h à 20h du lundi au vendredi (sauf jours fériés) et de 9h à 18h le samedi.

#### 30 18 en cas de cyberharcèlement

100% anonyme, gratuit et confidentiel. Disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00.

Une équipe dédiée, composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques.

Téléchargez l'application 3018 sur les plateformes habituelles iOS et Google Play

Tchat, questionnaire, fiches pratiques et possibilité de stockage des preuves.

À la lumière de votre travail à la maison et de la lecture des documents 1 et 2, partagez vos réponses au questionnaires à votre professeur et à la classe.